
LE SECRETARIAT PERMANENT

Communiqué de presse n°06/2015 de la Commission Paritaire

La Commission Paritaire demande à tous ceux qui exercent dans les journaux en ligne et ayant adressé à la CIJP une demande d'attribution ou de renouvellement de la carte d'identité de journaliste professionnel ou de professionnel de la communication de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat Permanent les pièces complémentaires suivantes :

- 1- Une photocopie du registre de commerce ;**
- 2- Une photocopie du contrat de bail.**

Ces pièces doivent être déposées au plus tard **le vendredi 28 août 2015** au Secrétariat Permanent, sis au 17^{ème} étage de la Tour C, porte 28.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de la Commission au : 20.21.29.81.

Fait à Abidjan, le 21 Août 2015

Pour la CIJP et P/O

**Le Secrétaire permanent
VIWAMI Blaise**